



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 4

**Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe « Extension du Lotissement Lamarraque » de l'exercice 2022**

Le 31 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- . M. Dominique COUTIERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Patricia BEAUMONT

**Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :**

- . M. Philippe LATRY
- . M. Nicolas LAFON
- . M. François HUBERT
- . M. Frédéric DUPRAT

**Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :**

- . M. Jean-Yves ARRESTAT
- . M. Patrick ROUSSARIE

Avait donné procuration :

- . Mme Agathe BOURRETERE à Mme Patricia BEAUMONT

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Magali VALIORGUE
- . M. Boris VALLAUD
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Damien DELAVOIE

Etaient également présents :

- . M. Didier MARCIAL, Directeur Général des Services de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- . M. Franck TREGOUET, Directeur Général des Services de la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais
- . Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opération à la SATEL
- . Pour le Conseil départemental :
  - . M. Georges MAIGNON, Directeur des entreprises et des initiatives économiques
  - . MM. François RAMBEAU et M. Nicolas BRUNIER, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Le Président ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Cyril GAYSSOT,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver le compte administratif du budget annexe « Extension du Lotissement Lamarraque » de l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Inscriptions</b>	<b>Réalisations</b>	<b>RAR</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	1 552 804,00	46 045,97	
Recettes	1 552 804,00	45 358,55	
<b>Résultat</b>	0,00	<b>- 687,42</b>	
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	1 308 902,00	50 358,55	
Recettes	1 308 902,00	540 000,00	
<b>Résultat</b>	0,00	<b>489 641,45</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>0,00</b>	<b>488 954,03</b>	<b>0,00</b>

Le Président de séance,

Cyril GAYSSOT